

Image not found or type unknown



Délai de rétraction en cas de labscence de lien direct

Par **jean1957**, le **22/03/2008** à **12:21**

Bonjour,
Je suis un professionnel (téléphonie et informatique) et j'ai signé un contrat de location sur 60 mois avec cybervitrine pour une machine à photo (pour moi il n'y a pas de lien direct avec mon activité) après la signature j'ai envoyé une demande de résiliation dans les sept jours avant toute installation du matériel ou quoi que se soit.
Mais d'après cybervitrine je ne suis pas concerné par le délai de rétraction et si je résilie je dois leur payer 30% du montant total de la location d'ailleurs ils ont encaissé un chèque caution de 3000 € et ils me réclament un montant de 1860 €. Je trouve que ce n'est pas normal ??? et j'ai besoin d'aide
merci